



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**EAU POTABLE**

**ACCORD-CADRE MIXTE POUR L' ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA  
RÉALISATION D'AUDITS DES SERVICES DE L'EAU POTABLE - ATTRIBUTION ET  
SIGNATURE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°2**

Vu la décision n°2020/668 en date du 20 novembre 2020 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a autorisé la signature un accord-cadre mixte ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'audits des services de l'eau potable avec le groupement conjoint avec mandataire solidaire composé des sociétés AMODIAG / Maitre Thomas FORRAY / COLLECTIVITES CONSEILS (mandataire), ayant son siège social à Paris (75014), 69 Avenue du Maine, et de le signer pour un montant maximum de 150 000 € HT et pour une durée de 4 ans à compter de sa notification,

Considérant que l'accord-cadre a été notifié le 15 décembre 2020,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser, dans le cadre de la mission 5, un marché subséquent n°2 à l'accord cadre, ayant pour objet la réalisation d'une mission d'assistance conseil à l'analyse des offres du marché « Exploitation et entretien des installations de production et de stockage d'eau potable de la Communauté d'Agglomération, pour un montant de 4 500 € HT et pour une durée de 6 jours à compter de la date fixée à l'ordre de service,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché subséquent n° 2 à l'accord cadre ayant pour objet la réalisation d'une mission d'assistance conseil à l'analyse des offres du marché « Exploitation et entretien des installations de production et de stockage d'eau potable de la Communauté d'Agglomération » au groupement conjoint avec mandataire solidaire composé des sociétés AMODIAG / Maitre Thomas FORRAY / COLLECTIVITES CONSEILS (mandataire), ayant son siège social à Paris (75014), 69 Avenue du Maine, et de le signer pour un montant de 4 500 € HT et pour une durée de 6 jours à compter de la date fixée à l'ordre de service.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.



**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le ..**24**..**JAN. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**SCALLIEREZ Philippe**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **24 JAN. 2023**

Et de la publication le : **24 JAN. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**SCALLIEREZ Philippe**